



COMMUNIQUE :
Ouverture du concours d'accès en deuxième année du Mastère de recherche en
Urbanisme
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

*L'Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment, ouvre un concours pour l'accès à la **deuxième année du Mastère de Recherche en Urbanisme** intitulé « **Planification Urbaine Durable et Gouvernance au Maghreb**»*

1. Conditions de participation :

Titulaires d'un diplôme de (Bac +5) ou équivalent en Urbanisme et aménagement

2. Candidature

- Les candidats intéressés sont invités à s'enregistrer en ligne sur la plateforme de l'université de Carthage à l'adresse suivante : <https://master.ucar.rnu.tn>, pendant la période **du 08 au 20 juillet 2024**.
- Les résultats d'admissions préliminaires seront annoncés **par email**. Chaque candidat doit consulter son email régulièrement pour fournir les informations complémentaires.
- Le dépôt des dossiers papier se fera directement à l'institution ou **par voie postale (rapid-poste)** à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment
2, rue de l'Artisanat Charguia II. 2035 Tunis –Carthage.

3. Dossier de Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

1. Une copie de la **CIN** ou passeport pour les étrangers ;
2. Une copie **certifiée conforme** du diplôme du baccalauréat ou de l'équivalence ;
3. Une copie **certifiée conforme** du relevé des notes du Baccalauréat ;
4. Une copie **certifiée conforme** de tous les diplômes universitaires obtenus ;
5. Une copie **certifiée conforme** des relevées des notes de toutes les années universitaires ;
6. 02 enveloppes affranchies **au tarif recommandé avec accusé de réception** ;
7. 01 photo d'identité ;

4. Informations très importantes :

- **Tout dossier incomplet ou déposé après les délais ne sera pas pris en considération.**
- Les résultats d'admission définitifs seront publiés à la rentrée universitaire sur le site de l'institution ;
- Les étudiants admis doivent s'inscrire dans un délai de 15 jours à partir de la proclamation finale des résultats. Sans inscription dans ces délais, le passage à la liste d'attente est immédiat ;

NB : le nombre de places ouvertes pour cette année en seconde année du mastère est fixé à **quinze (15)**.